



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**

Pôle protection des populations  
Service santé et protection animales,  
environnement

Dossier suivi par Stéphanie LEPASTEUR  
Tel : 02 33 32 42 32  
Courriel : ddetpp@orne.gouv.fr

Alençon, le 29 juin 2021

**Objet : Influenza aviaire – risque négligeable**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Par arrêté du 27 mai 2021, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a qualifié le niveau de risque épizootique d'influenza aviaire de «négligeable» sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Cette décision tient notamment compte de l'évolution favorable de la situation sanitaire observée dans la faune sauvage française et de l'absence de cas récent dans les zones de provenance des oiseaux migrateurs présents ou circulant sur le territoire national.

Le passage en risque négligeable lève les contraintes (confinement des oiseaux, interdiction des rassemblements) que je vous avais indiquées dans mon courrier du 17 novembre 2020, sur tout le département de l'Orne, y compris les 27 communes de la zone à risque particulier dite « des vallées de la Touques et de la Vie ».

La vigilance reste de mise pour l'ensemble des détenteurs de volailles, toute situation anormale devant être signalée à un vétérinaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète

Pour la Préfète  
Le sous-Préfet hors classe  
Secrétaire Général

**Charles Barbier**